AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -1-10-64 344187

DLP -1-10-64 344197

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 12 numéros par an

EDITION DE LA STATION DU MIDI (Tél. 52.73.20)

(ARIÈGE, HAUTE-GARONNE, GERS, LOT, HAUTES-PYRÉNÉES, TARN, TARN-ET-GARONNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 11, rue de la Pleau - TOULOUSE.

C. C. P. : TOULOUSE 8614-19

Supplément n°1 au Bulletin n°48 — 1964 - 25

- AVERTISSEMENT -

ARBRES FRUITIERS

Tordeuse Orientale du pêcher :(Fruits à pépins)

L'Insecte circule encore et trouve toujours des conditions climatiques favorables à son activité. En conséquence des dégâts sont encore à craindre, en particulier dans les vergers situés à proximité de pêchers. Il y a donc lieu de poursuivre la protection.

- Pour les fruits récoltés dans l'immédiat, on pourrait appliquer, uniquement dans le cas d'un entreposage dans un local non réfrigéré, une huile blanche d'été à la dose de 1% afin de détruire les oeufs existant.
- Pour les fruits récoltés au delà de 7 jours après le traitement, on peut utiliser un produit à base de Mévinphos (action en profondeur et ovicide).
- Pour les fruits à récolter au moins 15 jours après le traitement, choisir parmi la liste publiée dans l'édition spéciale.

- INFORMATION -

Cératite ou Mouche Méditerranéenne des fruits :

L'activité de cet insecte est devenue importante dans certains vergers. Par conséquent, lorsqu'on a déjà constaté sa présence, il est prudent de renouveler le traitement conseillé dans le bulletin précédent, partout où des fruits sont encore sur les arbres.

Respecter scrupuleusement la législation.

TOULOUSE, le 25 SEPTEMBRE 1964

les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

J. BESSON - E. JOLY

l'Inspecteur de la Protection des Végétaux

L. IMBERT

Imprimé à la Sation d'Avertissements Agricoles du Midi
le Directeur-Gérant : L. BOUYX

742